



STOP aux idées fausses **OUI** à la réforme du COLLÈGE

Repères d'Éduc. est un outil à destination des militants pour éclairer des questions dans l'actualité éducative. Il compile des documents de la fédération et de ses syndicats et répond aux fausses affirmations qui envahissent et polluent les débats.

Numéro consacré à la réforme du COLLÈGE

Au sommaire :

Les enjeux politiques, sociétaux et éducatifs :

Éditorial de Laurent Escure du 12-04-2015

Déclaration de Laurent Escure au CSE du 10-04-2015

Article « Secteur Éduc. » de l'UNSA Éducation du 10-04-2015

« Des Mots d'Éduc » du 08-04-2015

Intervention de Philippe Tournier (SNPDEN-UNSA) au CSE du 10-04-2015

Article de Claire Krepper (SE-UNSA) dans l'Express 17-04-2015

Les éléments pratiques de la réforme

Extrait d'un document du SE-UNSA

Désintox

NON, la réforme du collège n'est pas la fin des disciplines

NON, la réforme du collège ce n'est pas moins d'heures de langue

OUI, la réforme du collège c'est la fin des options ségréguatives

OUI, la réforme du collège c'est davantage d'implication des élèves

Avec leurs mots

Ils soutiennent également la réforme du collège

D'approximations en désinformations, les opposants à la réforme du collège agitent les peurs et les conservatismes. Pour autant, cette réforme qui ancre davantage le collège comme le second étage du socle commun, est essentielle. Elle est au cœur de la nécessaire transformation de notre École afin qu'elle réalise la promesse démocratique de justice, d'égalité, de réussite pour tous. Au-delà, elle porte les ferments indispensables pour permettre et garantir la cohésion sociale et le bien « vivre ensemble ».

L'UNSA Éducation est engagée depuis le début dans le soutien de la Refondation. Nous agissons pour améliorer et faire réussir les différentes étapes de sa mise en œuvre.

Les éléments de ce **Repères d'Éduc.** sont destinés à lever les ambiguïtés et donner une idée précise sur la concrétisation de la réforme. Ils sont des arguments pour le présenter, l'expliquer, la défendre.



Collège : l'affaire de tous en toute confiance

<http://www.unsa-education.com/spip.php?article1901>

La réforme du collège validée par le Conseil Supérieur de l'Éducation n'est pas l'affaire des seuls spécialistes, elle regarde toute la société. Nouvelle étape de la Refondation, comme le Socle commun hier et les nouveaux programmes demain, cette réforme est une urgence sociale. Elle cherche à répondre enfin aux attentes de nos concitoyens vis-à-vis de l'École de la République. Le statu quo serait mortifère car il entérinerait la désastreuse constante qui conduit, depuis 20 ans, un jeune sur cinq à quitter notre système scolaire sans aucune qualification et avec une formation citoyenne approximative. En fin de compte, ce sont des millions de jeunes qui, aujourd'hui, alternent entre précarité et chômage. Les mêmes viennent grossir les rangs des abstentionnistes ou font le choix du FN, l'installant largement comme le premier parti des jeunes.

Ces jeunes, qui vivent l'échec de notre École, sont très majoritairement issus des classes populaires et moyennes. C'est pourquoi la Refondation est une œuvre de justice sociale ainsi qu'un impératif démocratique. C'est pourquoi la dynamique qui va accompagner la réforme du collège et de toute la scolarité obligatoire ne doit pas être l'affaire des seuls praticiens mais bien celle de toutes et de tous dans notre pays.

Cette réforme n'est ni parfaite ni révolutionnaire. Elle prend sens dans la volonté d'offrir à chaque jeune un socle commun de compétences et de connaissances. Celui-ci sera un tremplin pour la suite de la formation initiale ; il n'empêchera en rien ceux qui visent l'excellence de l'atteindre mais il garantira un bon bagage minimum à ceux qui, aujourd'hui, sortent sans rien. La réforme du collège est donc la contribution pédagogique à la mise en place de ce socle, comme les nouveaux programmes seront, eux, une contribution à la cohérence du parcours de la scolarité obligatoire. Il est temps de faire bouger un collège enkysté dans cette spirale de l'échec et du tri social, qui est aussi une souffrance pour les élèves et les professionnels de l'Éducation.

Évidemment, pour ceux qui vont la mettre en œuvre, elle peut soulever des doutes ou des inquiétudes, mais nous avons un an pour nous y préparer. L'UNSA Éducation a demandé qu'un accompagnement et une formation au plus près des collègues soient mis en place.

LAURENT ESCURE
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DE L'UNSA ÉDUCATION



Éditorial du 12 avril 2015

Il est temps de faire bouger un collège enkysté dans cette spirale de l'échec et du tri social, qui est aussi une souffrance pour les élèves et les professionnels de l'Éducation

RÉFORME DU COLLÈGE

A l'UNSA Éducation, nous avons confiance dans nos collègues enseignants, dans leur professionnalisme, leur capacité à travailler en équipe, à élaborer des projets, à coopérer, et même à prendre du plaisir à le faire avec, comme boussole, l'intérêt des élèves.

Certains jouent avec force amalgames et autres désinformations sur les peurs des enseignants et notamment la peur d'une « *armée de petits chefs* ». Celle-ci serait constituée par les personnels de direction et par les collègues ayant des responsabilités (coordinateurs de disciplines, profs principaux, etc.). Ils présentent également une vision d'enseignants qui, dans une « *lutte pour la vie* », basculeraient entre eux dans un affrontement, une concurrence et un marchandage permanents. Ce tableau apocalyptique est une caricature qui présente l'enseignant comme voulant exercer en « *profession libérale* », incapable de travailler avec d'autres.

À l'UNSA Éducation, nous combattons cette piètre image qui est donnée de nos collègues. Nous avons confiance dans nos collègues enseignants, dans leur professionnalisme, leur capacité à travailler en équipe, à élaborer des projets, à coopérer, et même à prendre du plaisir à le faire avec, comme boussole, l'intérêt des élèves. Nous ne réduirons pas les enseignants à un statut de « *techniciens spécialisés* » enfermés entre les quatre murs de leurs salles et qui seraient dans un rapport de lutte des classes avec les personnels d'encadrement présentés en « *patrons-tyrans* » ou avec leurs collègues qui, en prenant des responsabilités dans l'établissement deviendraient des « *contremaîtres* », donc des traîtres à la cause. Au contraire, à l'UNSA Éducation, nous considérons que nos collègues enseignants de collège, sont des cadres comme l'indique d'ailleurs le fait qu'ils soient des agents publics de catégorie A. Ce sont des professionnels qui, en plus de leur maîtrise disciplinaire, ont une expertise et une ingénierie qu'ils savent mobiliser.

La réforme du collège ne se fera pas sans eux, elle se fera grâce à eux, comme grâce à tous les personnels de nos établissements. Le temps de l'appropriation et du débat sur la mise en œuvre est devant nous. En attendant, le débat de fond que nous avons doit être mené devant tous les citoyens.

Pour l'UNSA Éducation, les choses sont claires. On ne peut plus retarder encore les changements au collège en attendant une réforme idéale qui ne viendra jamais. Nous n'avons qu'un objectif : mobiliser les énergies de tous les professionnels de l'Éducation agissant dans le parcours de la scolarité obligatoire pour, pas à pas, permettre enfin à notre École d'être à la hauteur de son ambition démocratique.

Les enjeux politiques, sociétaux et éducatifs :

Le CSE adopte la réforme du collège - Déclaration de l'UNSA Éducation

<http://www.unsa-education.com/spip.php?article1901>

Les enjeux politiques, sociétaux et éducatifs :

Il est des moments où, en tant que membre de la communauté éducative, et pour notre part également en tant que syndicalistes, nous avons à nous hisser à la hauteur qu'exige la longue marche pour la démocratisation de l'École de la République. Dans le même mouvement, nous avons à être dignes des attentes, des espoirs, des ambitions et de la confiance que mettent dans notre engagement les jeunes, les familles et, bien sûr, les personnels que nous représentons.

À l'UNSA Éducation, nous avons, dès le début de la Refondation, dit que notre implication pour qu'elle aboutisse serait exigeante et marquée par la détermination. En effet, sortir notre École de la spirale de l'échec (qui devient massif et ségrégatif) dans laquelle elle est entrée il y a 20 ans, était et reste pour nous la grande affaire de cette mandature. C'est pourquoi nous avons soutenu notamment la priorité au primaire, la création du cycle commun école-collège, la rénovation et le renforcement du socle commun de connaissances et de compétences ; c'est pourquoi nous soutiendrons (si elle reste sur cet élan) une refonte de l'évaluation et des programmes au service de la validation de ce droit commun que nous devons construire et garantir à chaque jeune lors de la scolarité obligatoire. C'est pourquoi, aujourd'hui, nous soutenons le projet de rénovation du collège qui nous est présenté.

Ce projet n'est évidemment ni révolutionnaire ni parfait (mais le peut-il et quelqu'un saurait-il l'écrire ?), il peut soulever des doutes, des inquiétudes (et particulièrement sur le fait qu'il puisse être perverti), il demandera à être précisé et notamment par des consignes et des circulaires, il demandera la mobilisation des personnels, il demandera de l'accompagnement, de la formation, mais il pose un cadre qui rend possible, qui rend crédible le passage d'un petit lycée du tri sélectif à un collège qui deviendra un lieu de réussite, de bienveillance, d'ouverture, de construction de connaissances et de compétences, et de validation du socle commun dans la continuité du parcours de la scolarité obligatoire.

LAURENT ESCURE
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DE L'UNSA ÉDUCATION



Éditorial du 12 avril 2015

Ce projet ...demandera la mobilisation des personnels, il demandera de l'accompagnement, de la formation, mais il pose un cadre qui rend possible, qui rend crédible le passage d'un petit lycée du tri sélectif à un collège qui deviendra un lieu de réussite, de bienveillance, d'ouverture, de construction de connaissances et de compétences, et de validation du socle commun dans la continuité du parcours de la scolarité obligatoire.

RÉFORME DU COLLÈGE

Le statu quo est mortifère
pour notre École.
Il est une souffrance pour notre École.

Cette réforme permet de sortir du carcan des disciplines isolées pour inventer de nouvelles manières d'apprendre et d'enseigner. Les disciplines pourront permettre, dans un dialogue entre elles, de s'ouvrir au monde et non de s'enfermer dans des boîtes étanches. Les enseignements interdisciplinaires sont essentiels parce que le monde se comprend moins bien lorsqu'il est seulement découpé en tranches (isolées) de matières scolaires. Les enseignements pratiques permettront, eux, de mobiliser toutes les formes d'intelligence, celle des élèves comme celle des équipes éducatives. L'UNSA Éducation porte un syndicalisme réformiste et positif. Nous refusons d'être dans des postures, ou d'user de la désinformation et de l'amalgame pour mieux justifier le statu quo. Car le statu quo est mortifère pour notre École. Il est une souffrance pour les élèves comme pour les professionnels de l'Éducation.

L'urgence sociale et démocratique de la Refondation n'est plus à démontrer. Alors Il ne faut ni nier cette urgence, ni chercher à retarder la Refondation, ni rester arc-boutés sur de vieux schémas ou hypnotisés par de vieilles lunes. La réforme qui nous est proposée aujourd'hui va dans le bon sens et c'est là l'essentiel. Elle n'est qu'une étape, mais une étape importante pour continuer, pas à pas, à faire de notre système éducatif celui de la réussite de chacun. Il y a assez d'opposants, de tenants d'un collège des privilèges pour quelques-uns ou bloqués dans une orthodoxie pédagogique ségrégative ; Il y a assez d'adeptes des « oui mais », des « oui si » des « oui mais pas comme ça » ou des « oui mais pas maintenant » qui sont autant de faux semblants et qui ne sont là que pour, au final, renforcer le camp du « toujours non », pour que nous, à l'UNSA Éducation, nous ne nous trompions pas sur l'importance d'un vote positif de ce CSE. Un « oui » n'est ni un chèque en blanc ni un « solde de tout compte ». Il valide un mouvement engagé, et à l'UNSA, il nous donnera de la force pour être exigeants dans la mise en œuvre de cette réforme et pour continuer à mener sur le temps long l'ensemble des batailles de convictions qui permettront de faire aboutir concrètement la Refondation.

Les enjeux politiques, sociétaux et éducatifs :

Pour le collège unique de la réussite de tous

<http://www.unsa-education.com/spip.php?article1901>

La transformation de notre École aujourd'hui s'impose. Elle est indispensable pour l'École elle-même parce que nous ne pouvons nous satisfaire de l'échec qu'elle produit et des discriminations sociales qu'elle ne réussit pas à réduire, mais qu'au contraire elle renforce. Elle est indispensable aussi -et surtout- pour notre société, pour notre capacité à mieux vivre ensemble, pour l'avenir de notre démocratie. 130 à 150 000 jeunes qui sortent sans aucune qualification du système scolaire chaque année et cela depuis presque 20 ans, c'est autant de personnes qui vivent les exclusions, les difficultés d'insertion sociale, professionnelle, culturelle... autant de personnes qui peuvent être tentés par les sirènes du populisme, pire de l'extrémisme.

L'esprit de la loi de Refondation de l'École de la République s'inscrit dans le sens de cette lutte pour la réussite de chacun.

Au-delà de ce texte de cadrage, il est indispensable de se donner les moyens d'une réelle mise en œuvre, à tous les niveaux du système scolaire. La réforme du collège est une de ses étapes essentielle.

Le collège est un maillon spécifique et complexe de notre système scolaire, de par sa place et de par son public.

La place du collège

Situé entre l'école primaire et le lycée, le collège oscille dans son rapprochement avec l'une ou l'autre. Si son histoire -et particulièrement la volonté des inventeurs du collège unique- l'oriente à être un échelon fort de la scolarité obligatoire, son inscription dans « *un mytique second degré* », le détournement de ses options en pré-filières de sélection, l'enfermement dans des champs disciplinaires clos, l'ont progressivement fait devenir un « *petit lycée* », qui -trop souvent encore- rejette les causes des échecs sur l'école qui le précède, travaille à conduire les meilleurs vers la voie royale du lycée général et oriente de manière précoce les autres vers des filières de relégation. C'est un système dans lequel enseignants comme élèves ne se retrouvent pas.

Un mot sur les collégiens.

En effet, les élèves qu'accueille le collège -sortis à peine de l'enfance quand ils arrivent en 6ème, mais devenus de jeunes gens en 3ème- vivent en 4 ans une période de profonde transformation physique, psychologique, affective qui peut les perturber et dans laquelle ils leur est nécessaire de se situer par rapport à leurs pairs (dans un besoin d'identification et d'appartenance à un groupe) et à leur « *père* » ou plus globalement aux adultes (dans un besoin d'affirmation et de prise d'indépendance). Ce double mouvement rejaillit en classe ou dans la vie scolaire tant dans la relation entre élèves que dans celle avec les enseignants et l'ensemble des personnels éducatifs.

SECTEUR ÉDUCATION
DE L'UNSA ÉDUCATION

Article du 20 avril 2015

Les élèves qu'accueille le collège vivent en 4 ans une période de profonde transformation physique, psychologique, affective

Le collège est pourtant un formidable lieu d'innovation qui dans les faibles marges de manœuvre disponibles tente de mettre en pratique des démarches qui favorisent la bienveillance, l'évaluation positive, la participation et la coopération, les projets, les complémentarités entre disciplines...

Un laboratoire pédagogique

Le collège est pourtant un formidable lieu d'innovation. De nombreux enseignants, de nombreuses équipes pédagogiques se sont déjà emparés des faibles marges de manœuvre disponibles pour mettre en pratique des démarches qui favorisent la bienveillance, l'évaluation positive, la participation et la coopération, les projets, les complémentarités entre disciplines...

Mais cela repose le plus souvent sur les bonnes volontés, se fait sans accompagnement, sans reconnaissance de l'institution et ne dure qu'un temps.

Ce dont le collège a aujourd'hui besoin

Or, s'il est indispensable aujourd'hui de réformer le collège, il est essentiel que cette transformation s'inscrive dans la pérennité et doit s'appuyer sur 4 piliers :

- conforter le collège unique

En finir avec les pré-filières et les orientations précoces en proposant à chaque élève une même scolarité. Cette base est indispensable pour lutter contre une société à deux vitesses, renforcée par l'école et qui conduit à la destruction du lien social, au repli sur soi et à la montée des populismes et des extrémismes.

- faire du collège le second étage du socle commun

En le liant -comme le prévoit la loi- davantage dans la continuité de l'école primaire et en en faisant le lieu d'acquisition et de renforcement des compétences indispensables dans le cadre de la scolarité obligatoire. Dans ce cadre, l'évaluation en fin de collège doit conduire à valider l'acquisition de toutes ces compétences.

- éduquer au-delà des frontières disciplinaires pour reprendre le titre du dossier de veille de l'IFÉ qui vient de paraître (n° 100 • Mars 2015). Si les disciplines sont les bases essentielles d'approche des savoirs, elles ne doivent pas conduire à des enfermements mais au contraire, dans un dialogue entre elles, permettre une ouverture au monde et la compréhension de sa complexité.

- donner aux collégiens une place d'acteurs de leurs apprentissages. Essentiel pour qu'ils participent pleinement dans des parcours, bénéficient d'approches pratiques, soient impliqués dans des projets collectifs, des démarches de recherches et de découvertes.

Nous le redisons avec force, l'UNSA Éducation porte un syndicalisme réformiste et positif. Nous ne faisons pas partie de ceux qui -à grand renfort de désinformation et d'amalgames- hurlent au scandale lorsque le ministre parle du collège comme d'un « maillon faible » et au danger face à son évolution. Alors, certes, la réforme qui nous est proposée aujourd'hui n'est pas entièrement celle que nous aurions souhaitée. Mais, elle va dans le bon sens. Elle est une étape. Elle devra être renforcée et précisée. Des syndicats de la fédération portent des amendements. Nous souhaitons qu'ils soient pris en compte, mais nous n'avons peur ni d'un compromis ni d'avancer pas à pas pour faire de notre système éducatif celui de la réussite de tous et de chacun.

Pour le collège unique de la réussite de tous

<http://www.unsa-education.com/spip.php?article1901>

Les enjeux politiques, sociétaux et éducatifs :

Une célèbre maison d'édition ouvre la présentation de sa collection de livres pour les collégiens par ces mots : « *Nouvelles préoccupations, nouveaux plaisirs, nouvelles inquiétudes... les années collège sont intenses. Synonyme d'adolescence, elles bousculent, passionnent et font grandir...* » puis précise que si « *dans leur immense majorité, les élèves aiment le collège [ce n'est] pas tant pour le travail en classe que pour la vie au collège.* ». Car, trop souvent en effet, en classe, les collégiens vivent angoisse, ennui et -pour beaucoup trop d'entre eux- échec.

L'École de la réussite de tous passe donc impérativement par une profonde évolution du collège : une nouvelle donne au bénéfice des élèves et attendue par les enseignants.

Peut-on se contenter de déplorer le peu d'implication et de motivation d'une partie des classes ? Accuser l'école primaire de ne pas avoir suffisamment fait acquérir un bon niveau à tous les élèves ? Exposer les collégiens au savoir ? Et conduire les meilleurs d'entre eux -à grand renfort d'options sélectives- vers la voie d'excellence du lycée général en ayant pré-orienté au fur et à mesure les autres dans des filières de relégation ?

Pour tous, bien entendu, la réponse est non. Pour les enseignants, qui sont avec les élèves, les premiers à mal vivre l'échec de ceux qui leur sont confiés. Pour les parents, souvent en difficulté pour comprendre, aider et accompagner leurs enfants dans une période (de pré-adolescence et adolescence) souvent compliquée. Pour la société qui ne peut se satisfaire d'un système scolaire qui exclut et discrimine.

Que faire alors ?

Trier encore plus tôt en cassant le collège unique et en décidant dès 10 ans quel sera le parcours éducatif de chaque enfant, son avenir (ou son non-avenir) professionnel, sa place dans une société à plusieurs vitesses ? Ce choix que proposent -sans beaucoup de nuances- les conservateurs de tout bord, ne peut que détruire davantage la cohésion sociale, renforcer les inégalités et jeter une partie -encore augmentée- de la population dans les bras du populisme et de l'extrémisme.

DENIS ADAM
SECRÉTAIRE NATIONAL DE
L'UNSA ÉDUCATION



« *Des mots d'Éduc* »
du 08 avril 2015

Les équipes éducatives -au premier rang desquelles les enseignants, confortés dans leurs compétences de « passeurs »- doivent bénéficier d'une plus grande autonomie pour proposer -dans le cadre du projet d'établissements- des démarches et des approches mobilisatrices, dynamisantes et enrichissantes pour le renouvellement des pratiques pédagogiques comme pour l'intérêt disciplinaire.

Exposer encore davantage les collégiens à la connaissance disciplinaire à grand renfort de soutien, de remédiation et d'heures de cours supplémentaires ? Rien ne prouve que la qualité des acquisitions soit strictement liée à la quantité de cours. Certes, un temps est nécessaire pour découvrir, apprendre, acquérir. Mais quand celui-ci n'est pas efficace, c'est rarement qu'il est insuffisant ; c'est plus souvent parce qu'il n'est pas adapté à la manière d'être, de comprendre, d'apprendre... de ceux qu'il n'atteint pas.

Un autre changement s'impose donc. Il doit permettre d'éviter ce double écueil. Échapper à la sélection précoce en redonnant sens au collège unique pour tous. Sortir de la spirale infernale de l'échec par des approches pédagogiques participatives et transdisciplinaires.

Cette transformation nécessite d'être menée en profondeur -et l'on peut certainement regretter que le projet du ministère, fruit de (trop de ?) compromis, n'aille pas assez loin. Mais pour être efficace, elle demande surtout de s'inscrire dans la durée et de mobiliser l'ensemble des acteurs concernés. Les équipes éducatives -au premier rang desquelles les enseignants confortés dans leurs compétences de « passeurs »- doivent bénéficier d'une plus grande autonomie pour proposer -dans le cadre du projet d'établissements- des démarches et des approches mobilisatrices, dynamisantes et enrichissantes -pour le renouvellement des pratiques pédagogiques comme pour l'intérêt disciplinaire. Les élèves et leur famille -mieux informés des enjeux d'un enseignement au collège rénové et inscrit dans la cohérence du socle commun de compétences et davantage impliqués- doivent pouvoir comprendre cette nouvelle approche et y adhérer.

Malgré les oppositions de ceux qui veulent que rien ne change, l'ambition éducative et une volonté politique forte sont fondamentales pour faire aboutir cette indispensable inscription du collège dans la transformation de l'École de la République afin d'en faire une École de la justice, de la bienveillance, de la réussite.

Face à ce changement incontournable, il serait saisissant de voir s'allier ceux qui rêvent d'un retour à l'école d'hier et ceux qui envisagent demain sa totale libéralisation. Parce qu'il y a là -au-delà des impératifs scolaires et éducatifs- une urgence citoyenne et républicaine, il y a des responsabilités dans les prises de position qui pèseront lourd dans l'avenir.

Pour nous, le choix et l'engagement sont clairs. Le temps est venu d'une nouvelle donne pour les années collège : en faire des années d'épanouissement, d'apprentissage participatif, de réussite pour tous et pour chacun.

La réforme du collège, enfin !

[http://www.snpdn.net/sites/default/files/files/Intervention_Cse_collège\(1\).pdf](http://www.snpdn.net/sites/default/files/files/Intervention_Cse_collège(1).pdf)

Les enjeux politiques, sociétaux et éducatifs :

Enfin une réforme du collège ! Cela a déjà été maintes fois dit, notre collège est un des plus inégalitaires au sein de l'OCDE : nous ne pouvons plus dire que nous ne pouvons pas savoir. Mais il y a encore pire : le collège est non seulement inégalitaire mais est en proie à une dynamique d'éclatement et de radicalisation. De PISA en PISA, il transforme avec régularité trois élèves moyens en un bon et deux marginalisés dès 15 ans. Certes, il y a des raisons exogènes liées aux inégalités de la société, mais, selon les études disponibles, le collège les aggrave, autant que les origines sociales. Dans ce contexte, l'enjeu national est ce que savent les élèves : c'est pour cela que le SNPDEN considère que la véritable réforme du collège, ce sont la rénovation du socle et la définition du programme qui en découle. En revanche, que la petite Laure ou le petit Mourad ait besoin de 3h, 3,5h ou 4h hebdomadaires pour tel ou tel apprentissage, qui le sait mieux que l'équipe qui les a en charge ? C'est pour cela que le SNPDEN a choisi de rester hors du débat sur les horaires d'autant qu'il persiste à trouver surréaliste d'en débattre sans connaître le programme. Ceci ne l'empêche pas cependant de regretter la faible place donnée au français quand on mesure les difficultés croissantes d'expression, notamment écrites, et la contribution décisive de ces difficultés, socialement souvent connotées, aux inégalités. C'est particulièrement le cas en sixième où le SNPDEN déplore la persistance d'un excès d'intervenants qui fait qu'on ne voit pas bien en quoi cette dernière année du cycle 3 se distingue de celles du cycle 4. Cette persistance d'une définition de la scolarité en horaires est essentiellement fondée sur un souci de gestion des postes. On peut ainsi comprendre l'attachement des syndicats d'enseignants à cette approche, même si elle se base souvent sur un raisonnement erroné : contrairement à ce que beaucoup croient, ce sont les heures non fléchées qui apportent la souplesse qui protège les postes ou évite les services partagés. Cette approche étroitement horaire a un effet collatéral involontaire mais réel : elle organise la persistance des inégalités puisque Laure et Mourad n'apprendront pas la même chose durant les mêmes 3, 3,5 ou 4 heures -qu'importe- d'enseignement de la même discipline. Ceci n'est pas seulement lié à leur situation personnelle mais aussi à là où se trouve leur collège -comme le montre sans ambiguïté la « Géographie du risque scolaire » publiée par le ministère- ce à quoi s'ajoutent les aléas liés au fait d'être dans telle ou telle classe avec tel ou tel professeur. Ces dernières inégalités ne sont certes pas nouvelles mais elles ont bien plus d'impact qu'une demi-heure de plus ou de moins, là ou là. Une approche par cycle et non par année aurait permis sans doute de mieux les amortir. La question du collège comme amplificateur, voire comme producteur d'inégalités, reste ainsi entièrement ouverte.

PHILIPPE TOURNIER
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU
SNPDEN-UNSA



Intervention au CSE
du 10 avril 2015

Contrairement à ce que beaucoup croient, ce sont les heures non fléchées qui apportent la souplesse qui protège les postes ou évite les services partagés. Cette approche étroitement horaire a un effet collatéral involontaire mais réel : elle organise la persistance des inégalités

Mais ce qui frappe est que cette hostilité envers l'autonomie renvoie surtout à un singulier pessimisme et à une complète absence de confiance quant à la capacité des personnels à constituer une communauté capable de prendre les décisions qui la concernent.

Mais tous ces débats essentiels sont dans l'ombre du psychodrame surjoué autour de l'autonomie qui fait partie, à vrai dire, de la rhétorique habituelle de certaines organisations syndicales. Tout notre système éducatif est fondé sur le principe de l'autonomie : ceux que ce principe choque, révolte ou qui le craignent doivent aussi réclamer la publication d'un flot d'arrêtés fixant dans le détail l'organisation de chaque heure de cours et fustiger cette forme de déréglementation que devrait être pour eux la liberté pédagogique. Bizarrement, ils glissent sur cette contradiction pour s'acharner, hors de toute mesure, sur l'autonomie dont disposent les établissements qui, on ne sait pourquoi, ne pourrait être que celle du chef d'établissement, seul acteur éducatif à se voir, au passage, dénier d'être autonome dans son exercice professionnel.

Les personnels de direction remercient les organisations qui les mettent ainsi tant à l'honneur mais le SNPDEN rappelle que la direction d'un collège ne peut rien faire dans ce domaine pédagogique sans l'accord du conseil d'administration -comme le stipule explicitement le nouvel article du Code de l'éducation proposé à l'article 2 du projet de décret qui nous est soumis- ni, de fait, l'appui du conseil pédagogique. « *Nommé par le chef d'établissement !* » entend-on déjà éructer. Et oui : le chef d'établissement est contraint d'en choisir les membres... quand les équipes n'arrivent pas à en proposer puisque, dans les autres cas, il doit désigner celui qui lui est proposé ! On a peine à voir où cette réforme du collège recèle l'autoritarisme et les dérives managériales inlassablement agités à tous propos... Pour certaines organisations, il est ainsi entendu que les personnels de direction sont par nature des chefaillons pervers et psychopathes : nous sommes maintenant habitués à ce folklore. Mais ce qui frappe est que cette hostilité envers l'autonomie renvoie surtout à un singulier pessimisme et à une complète absence de confiance quant à la capacité des personnels à constituer une communauté capable de prendre les décisions qui la concernent. Ainsi, l'image colportée que des heures non fléchées ne pourraient être que le prétexte à une scène où les disciplines se déchirent pour en arracher le plus gros bout possible renvoie à la croyance en un irrésistible état de nature que la raison ne pourrait jamais surmonter et que seule la crainte des prescriptions supérieures pourrait endiguer. Burke se trouve là des suiveurs imprévus mais si des éducateurs recrutés à bac+5 ne pouvaient avoir un autre comportement, à quoi servirait-il de persister à vouloir éduquer ? Certains, aujourd'hui, ne sont pas loin de nous expliquer que tout va finalement bien au collège et vous ont reproché, madame la ministre, d'avoir osé évoquer l'ennui de nombre de collégiens et, je me permettrais d'ajouter, de nombre de leurs professeurs. Nous sommes peu nombreux dans cette assemblée à fréquenter quotidiennement le collège : nous pouvons témoigner de la difficulté à y travailler et quand on parle de « *discipline* » à un professeur en collège, ce n'est pas spontanément à sa discipline d'enseignement qu'il pense ! Le mouvement des personnels est sans ambiguïté : saisir toute occasion de quitter le collège pour rejoindre le lycée. Un indicateur de la réussite de la réforme pourrait être qu'il n'en soit plus ainsi.

La réforme du collège, enfin !

http://www.lexpress.fr/actualite/pourquoi-il-faut-soutenir-la-reforme-du-college_1671919.html

Les enjeux politiques, sociétaux et éducatifs :

Nous soutenons cette réforme parce que le collège d'aujourd'hui est injuste socialement et inefficace pédagogiquement. Le collège creuse les écarts entre les élèves. Pas étonnant : un élève qui est scolarisé en classe bilingue en 6ème, par exemple, qui étudie le latin et suit en plus l'option européenne reçoit 18 heures de plus d'enseignement hebdomadaire dans sa scolarité qu'un élève qui ne suit aucun de ces enseignements facultatifs. Cela représente plus d'une demi-année de collège en plus ! Certes, cette possibilité est offerte à tous sans discrimination mais les statistiques montrent sans ambiguïté que ce sont massivement les enfants des classes les plus favorisées socialement et les meilleurs scolairement qui en profitent. Quant aux moyens consacrés à aider les plus fragiles, ils se résument aujourd'hui à deux heures d'aide au travail personnel en 6ème et deux heures d'itinéraires de découverte en 5ème et 4ème souvent recyclées en dispositifs d'aide. Ne marche-t-on pas sur la tête en consacrant autant de moyens pour les meilleurs et si peu pour les plus faibles ? Peut-on vraiment défendre le statu quo en continuant de déplorer les 150 000 élèves qui sortent chaque année sans diplôme ?

Une redistribution des moyens nécessaires pour tous les élèves

La réforme redistribue les moyens consacrés à quelques-uns au bénéfice de tous les élèves et crée 4000 ETP (postes équivalent temps plein) supplémentaires sur deux ans. L'option latin (8 heures) devient un enseignement de complément (5 heures) pour les volontaires, financé sur l'autonomie des collèges. Il complète l'enseignement pratique interdisciplinaire (EPI) « *Langues et culture de l'antiquité* » qui pourra être suivi par de très nombreux élèves, et même tous les élèves d'un collège s'ils le souhaitent. L'option européenne (4 heures) se transforme en EPI « *culture et langues étrangères* » pour tous. Quant aux sixièmes « *bilingue* », elles seront maintenues partout où les élèves auront appris une autre langue vivante que l'anglais à l'école primaire. Les autres attendront un an, et l'entrée en 5ème, pour débiter la LV2 qui passe de 6 heures à 7 heures et demi. En contrepoint, les moyens pour travailler en petits groupes passent de 8 heures à 48 heures pour un collège moyen. L'accompagnement personnalisé passe de 2 heures à 6 heures au minimum sur les 4 ans. Enfin, les EPI permettent de travailler les programmes à travers des projets débouchant sur des productions concrètes, un bon moyen de motiver et d'aider les élèves qui adhèrent moins aux démarches classiques. On peut donc dire que, du point de vue de tous les élèves, cette réforme est un progrès.

CLAIRE KREPPER
SECRÉTAIRE NATIONALE
DU SE-UNSA



L'Express 16 avril 2015

Les moyens pour travailler en petits groupes passent de 8 heures à 48 heures pour un collège moyen. L'accompagnement personnalisé passe de 2 heures à 6 heures au minimum sur les 4 ans

Avec cette réforme, les enseignants ne seront plus considérés comme des exécutants mais comme des concepteurs responsables de l'organisation des enseignements. Le métier en sera d'autant plus passionnant.

Une bonne réforme pour les enseignants aussi

Les professeurs de lettres classiques et les professeurs d'allemand sont inquiets. Ils craignent la disparition de leurs disciplines qui sont victimes de leur réputation d'exigence. De nombreuses familles pensent qu'elles sont réservées aux bons élèves.

Pourtant, ces mêmes professeurs ont souvent développé des pédagogies actives, porteuses de réussite, ces pédagogies que la réforme veut promouvoir pour tous les élèves dans les EPI. Or les dispositifs optionnels dans lesquels ils enseignent leur assurent environ 10% des élèves. Seulement 10%... Une ouverture large des EPI à ces disciplines compensera la baisse horaire et les fera connaître concrètement de tous les élèves, le plus sûr moyen de lutter contre les représentations erronées. Le latin et l'allemand pourront enfin sortir de leur périmètre limité pour attirer davantage d'élèves. La réforme est une chance, y compris pour ces deux disciplines.

Ainsi tous les horaires des disciplines du tronc commun sont maintenus à l'identique sur toute la durée de la scolarité, voire renforcés (en LV2). Les dotations de base aux collèges seront supérieures aux actuelles dotations (un demi-poste en plus pour un collège moyen).

De plus, avec cette réforme, les enseignants ne seront plus considérés comme des exécutants mais comme des concepteurs responsables de l'organisation des enseignements. Le métier en sera d'autant plus passionnant.

Informer et surtout former

Tout changement crée des inquiétudes qui font oublier les très nombreuses critiques sur le collège actuel. Plusieurs organisations attisent les peurs et flirtent avec la désinformation. La ministre doit en tenir compte. Elle doit parler directement aux enseignants. Elle doit mobiliser toutes ses équipes pour accompagner le changement par une information claire dans un premier temps, mais surtout par une formation solide et suivie.

La réforme du collège est l'occasion de refonder une formation continue des enseignants exsangue : celle-ci doit s'adresser aux équipes dans chaque collège, non pas dans une démarche descendante mais dans un soutien à la réflexion et à l'élaboration des nouveaux parcours de formation par les équipes elles-mêmes. Cette réforme, le SE-Unsa la soutient car elle dessine un collège enfin pensé pour tous les élèves et construit au quotidien par tous les personnels, des personnels reconnus, respectés et responsabilisés.

Comprendre la réforme

Extraits de l'article publié par le SE-UNSA le mercredi 22 avril 2015
<http://www.se-unsa.org/spip.php?article7734>

RÉFORME DU COLLÈGE : FOIRE AUX QUESTIONS

1. Les grands axes de la réforme du collège

Selon le rapport annexé de la loi, le collège unique doit être repensé. « *Le collège unique est organisé autour d'un tronc commun qui autorise des pratiques différenciées (...) pour favoriser la réussite des élèves et préparer la suite de leur scolarité après la classe de troisième, des modules d'enseignements complémentaires au tronc commun peuvent être proposés.* ».

« *Il est donc nécessaire de réaffirmer le principe du collège unique à la fois comme élément clé de l'acquisition, par tous, du socle commun et comme creuset du vivre ensemble.* ».

Cette organisation en tronc commun + enseignements complémentaires structure la réforme du collège engagé par le ministère.

Les enseignements complémentaires devraient être dispensés sous forme d'enseignement pratique interdisciplinaire (EPI) et de d'accompagnement personnalisé pour un volume de 4 heures/semaine dans le cycle 4, avec au minimum 1H d'accompagnement dans ces 4 heures, et au minimum deux thématiques d'EPI traitées dans l'année.

L'objectif des EPI est de permettre aux élèves de mobiliser leurs connaissances et leurs compétences pour mener un projet collectif en lien avec une thématique interdisciplinaire. Le cadre d'organisation sera souple, préparé en conseil pédagogique et voté au conseil d'administration : choix des thèmes par niveau, durée, groupe-classe ou groupes inter-classes, etc.

Le tronc commun rassemble l'ensemble des disciplines existantes au collège actuellement. Les enseignements optionnels ne figurent pas dans le tronc commun. Le tronc commun rassemble donc : Français, Histoire-Géographie (et EMC), Maths, SVT, Physique-Chimie, Technologie, LV1, LV2, Éducation Musicale, Arts Plastiques, EPS.

Que dit la loi d'orientation sur les enseignements dispensés au collège ?

Que sont les enseignements complémentaires ?

**Qu'est-ce que le tronc commun ?
Quelles sont les disciplines qui y participent ?**

RÉFORME DU COLLÈGE

Que deviennent les options existantes au collège ?

Les options actuelles sont intégrées dans les enseignements selon des modalités diverses. Le latin-grec est maintenu en plus des horaires communs à tous les élèves, pour les élèves qui le choisissent (enseignement de complément). Il n'y a plus de bonifications liées à des options pour le brevet des collèges. Les modalités d'obtention du DNB seront revues ultérieurement et adossées au nouveau socle commun.

Les classes CHAM, CHAT, CHAD devraient toujours exister, ainsi que les sections internationales et les sections sportives.

Quand va se mettre en place la réforme du collège ?

La réforme du collège, avec la mise en place des nouveaux programmes, aura lieu à la rentrée 2016. Le ministère prévoit d'ici là consultation sur les nouveaux programmes en avril-mai. Les textes officiels (décrets) sont présentés au CSE du 12 mars pour le socle commun et du 10 avril pour la réforme du collège. Les deux textes ont été adoptés largement. L'année 2015-16 sera une année de formation et d'élaboration des projets pédagogiques dans les collèges.

Pourquoi la classe de 6ème est-elle différente des autres niveaux ?

La classe de 6ème devient la troisième et dernière année du cycle 3 dit de consolidation. Elle se distingue des classes de 5ème-4ème-3ème (cycle 4, des approfondissements). Cette classe s'inscrit donc dans une continuité renforcée entre école et collège. En 6ème, tous les élèves auront 3 heures d'accompagnement personnalisé (au lieu de 2 actuellement). En revanche, les enseignements pratiques interdisciplinaires n'y sont pas prévus.

Que deviennent les SEGPA ?

Le ministère devrait communiquer rapidement sur les SEGPA. Le discours tenu est rassurant. Les SEGPA seront partie intégrante de la réforme du collège. Le projet de circulaire tant attendu sur les SEGPA est paru.

Les moyens vont-ils baisser ou augmenter ?

Les moyens doivent augmenter progressivement. 4000 ETP sont prévus en plus selon le ministère pour mener la réforme du collège. À l'échelle du territoire national, cette augmentation est bienvenue mais à relativiser.

Le nouveau brevet des collèges sera redéfini ultérieurement, après la réforme du collège, au mois de mai 2015. Il s'articulera pleinement avec le nouveau socle commun.

OUI, l'enseignement privé sous contrat est concerné au même titre que l'enseignement public par cette réforme.

Les classes de troisième dite « préparatoires à l'enseignement professionnel » sont maintenues, avec des volumes horaires identiques à l'enseignement général, mais avec une dotation horaire supplémentaire « pour le traitement des difficultés scolaires importantes » selon le projet d'arrêté. Les enseignements complémentaires, par dérogation, « doivent permettre aux élèves de découvrir différents champs professionnels » et comprend des périodes de stage en milieu professionnel.

2. Le devenir des enseignements actuels

NON. Mis à part l'EMC créé par la loi, et assuré par les professeurs d'histoire-géographie en remplacement de l'éducation civique, il n'y a pas de nouveaux enseignements disciplinaires. Ce qui n'empêche pas l'introduction de nouveaux champs de connaissance, comme annoncé : l'algorithme, le codage, un EMI qui apparaît clairement dans les programmes, tout comme l'histoire des arts. Ces « enseignements » sont intégrés aux disciplines et pourront se développer dans les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI).

Selon le ministère, toutes les disciplines retrouveront au minimum leurs horaires de fonctionnement actuels. La différence avec l'existant est qu'une petite partie de cette dotation disciplinaire sera consacrée à la mise en place de projets, au choix des équipes d'enseignement.

Que va devenir le Brevet des collèges (DNB) ?

L'enseignement privé est-il concerné par la réforme ?

Que deviennent les 3ème prépa-pro ?

Y-aura-t-il de nouvelles disciplines au collège ?

Est-ce que des disciplines perdront des heures ?

RÉFORME DU COLLÈGE

L'EIST va-t-il être généralisé ?

La grille présente un horaire globalisé de 4H en classe de 6ème (uniquement) pour les SVT, la Technologie, et la Physique-Chimie. Cette modalité n'a pas pour objectif, selon le ministère, d'imposer une généralisation de l'EIST, mais elle le permet dans les collèges qui souhaitent le pratiquer. Ainsi un enseignement de Physique-Chimie pourrait-il intervenir dès la sixième. Ce n'est pas sans poser des problèmes sur la cohérence dans la mise en place des nouveaux programmes de cycle. Le SE-Unsa demandera à ce que les horaires des disciplines scientifiques soient définis par discipline, tout en permettant réglementairement, là où des équipes le souhaitent ou le pratiquent déjà, de fonctionner différemment. En tout cas, l'idée de rendre les professeurs de Sciences et Technologie polyvalents n'est pas à l'ordre du jour.

Que devient le latin-grec ?

Les collèges qui proposaient l'option facultative de latin ou de grec pourront l'inclure dans l'enseignement complémentaire dédié aux Langues et Culture de l'Antiquité (LCA), de la 5ème à la 3ème. Il se destine aux élèves volontaires, qui bénéficieront donc de 5 heures de plus dans leur scolarité au collège. De plus, les professeurs de lettres classiques pourront mener des EPI LCA pour tous les élèves.

Que devient la DP3 ? Qu'est-ce que le Piodmep ?

La DP3 est supprimée et remplacée par un parcours qui s'adressera à tous les élèves. Ce parcours, le Piodmep, est inscrit dans la loi d'orientation. Il s'appuie sur les enseignements disciplinaires du tronc commun et trouvera des espaces pour développer des projets dans les modules des enseignements complémentaires.

Que deviennent les classes bilangues ?

Les classes bilangues sont supprimées, mais des classes bilangues (en 6ème uniquement) seront maintenues pour assurer la continuité pédagogique entre l'enseignement de LV dispensé en primaire, et la 5ème (cycle 4). Dans ce cas précis, les classes bilangues bénéficieront d'un financement des rectorats. Tous les élèves commenceront la LV2 dès la 5ème, avec un horaire augmenté (7.5h sur le cycle 4 contre 6h actuellement).

3. L'organisation pédagogique du collège

La réforme du collège est articulée à la refonte des programmes et du socle commun, à laquelle travaille le Conseil Supérieur des Programmes. Les décisions structurelles prises sur le collège doivent donc être en cohérence avec le nouveau socle commun. Néanmoins, la réforme du collège touche plus à l'organisation des enseignements qu'à leur contenu. Exemple : faire commencer la LV2 en classe de 5ème au lieu de 4ème.

La réforme prévoit de consacrer 20% du temps d'enseignement à l'autonomie. Cette autonomie est néanmoins encadrée : ce sont d'une part des heures pour mener des projets interdisciplinaires dans des thématiques définies par le ministère et pour accompagner les élèves dans leur travail et leur parcours, et, d'autre part, des marges d'heures-profs pour pouvoir travailler en groupe réduit. Le conseil pédagogique aura un rôle essentiel à jouer pour utiliser ces marges d'autonomie.

Non, au contraire ! La réforme du collège propose de multiplier par 6 les moyens réglementaires pour travailler en groupe à effectifs réduits. En 2017, chaque classe bénéficiera de 3h de marges-profs, qui peuvent être utilisées de façon différente : pour l'accompagnement personnalisé, disciplinaire, pour les dédoublements et la co-animation lors des EPI.

Le ministère envisage de créer 8 thématiques :

- a) Corps, santé, bien être et sécurité
- b) Culture et création artistiques
- c) Transition écologique et développement durable
- d) Information, communication, citoyenneté
- e) Langues et cultures de l'Antiquité
- f) Langues et cultures étrangères ou, le cas échéant, régionales
- g) Monde économique et professionnel
- h) Sciences, technologie et société.

La réforme du collège concerne-t-elle les programmes ?

De quelle autonomie est-il question dans cette réforme ?

La réforme supprime-t-elle la possibilité de travailler en groupes à effectifs réduits ?

Quelles seront les thématiques des enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) ?

RÉFORME DU COLLÈGE

Les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI), c'est comme les IDD ?

Pourquoi les EPI sont-ils organisés ainsi ?

Que devient l'accompagnement personnalisé ? Comment seront accompagnés les élèves ?

Les horaires peuvent-ils être modulés sur le cycle ?

Les objectifs des enseignements sont proches des IDD, mais leur mise en œuvre ne sera pas la même et dépendra des choix effectués dans les collèges. Par exemple, la double-intervention de professeurs n'est pas imposée, elle relève des choix effectués par le collège, qui utilisera pour cela les marges heures-profs prévus pour chaque classe.

Enfin une partie des heures seront consacrées à l'accompagnement des élèves, et non aux heures de projet interdisciplinaire.

Les élèves devront au minimum traiter 6 thématiques.

Ils bénéficieront de 2 à 3 heures d'EPI par semaine.

Les EPI peuvent être mensuels, trimestriels, ou annuels.

Le total des heures élèves précise que les élèves auront, pour le cycle 4, 22+4 heures par semaine. Les EPI

(et l'accompagnement) sont donc intégrés aux horaires disciplinaires. Cette solution a des avantages : faciliter

la mise en œuvre sans forcément faire des « mises en barrette », ne pas baisser les moyens alloués aux disciplines

(et donc sécuriser les postes), empêcher l'augmentation mécanique du nombre de classes à prendre en charge,

éviter que les heures de projet soient les variables d'ajustement des services.

Par ailleurs, le ministère rappelle que ces EPI s'inscriront dans le socle commun. Ce n'est pas un travail à part.

En faisant un EPI, un professeur traite bien de sa discipline et du programme, même si l'activité

et la production des élèves sont interdisciplinaires.

Par ailleurs, un professeur ne fera pas systématiquement un EPI avec toutes ses classes. Qu'il fasse ou non un EPI avec

une classe, les horaires disciplinaires sont garantis

et identiques. Les EPI sont avant tout un temps et un espace identifiés pour travailler différemment avec les élèves.

De la même façon que les EPI, l'accompagnement personnalisé est compris dans les moyens donnés

aux disciplines. L'horaire minimum prévu est de 1h

pour le cycle 4, et de 3H pour la classe de 6ème.

Les équipes pédagogiques auront donc la responsabilité de la mise en œuvre de cet accompagnement.

L'article 10 de l'arrêté donne la possibilité aux équipes pédagogiques de pouvoir moduler

les horaires disciplinaires sur le cycle.

NON, la réforme du collège n'est pas la fin des disciplines

Désintox

Il n'y a pas d'interdisciplinarité sans disciplines.

Mais la compréhension du monde ne peut se limiter à une appréhension par tranche découpées et séparées en fonction des matières scolaires.

Dans la réforme du collège, il n'y a donc ni suppression ni création de disciplines.

Il y a, en revanche, introduction d'enseignements interdisciplinaires.

De manière active (pratique) dans le cadre d'une production, ils doivent permettre de faire des liens entre des contenus, et favoriser une approche plurielle.

Les acquisitions interdisciplinaires renforcent les acquis disciplinaires.

Il n'y a pas non plus de professeur d'interdiscipline.

Comme enseignant demeure spécialiste de sa matière.

C'est donc une équipe, forte des compétences des différents professeurs et dans le cadre du projet d'établissement et des programmes qui détermine les éléments qui vont structurer les EPI. C'est donc elle qui construira un projet au service de l'acquisition de contenu et de compétences.

Pas d'interdisciplinarité sans disciplines

Pas de professeurs d'interdisciplines

NON, la réforme du collège ce n'est pas moins d'heures

Stabilité des volumes horaire par disciplines

6 fois plus d'heures professeur

4000 postes de créés

Pour les élèves, c'est 26 heures de cours par semaine dans toutes les classes du collège.

Pour les disciplines, les volumes horaires demeurent identiques sur la totalité du collège. La LV2 augmente puisqu'elle passe de 2 x 3h (soit 6h) à 3 x 2h30 (soit 7h30).

La marge des heures professeurs, elle, est en nette augmentation puisqu'elle passera de 2h actuellement à 11h en 2016 puis 12h en 2017. Ce qui permettra de multiplier les travaux en groupes réduits.

En tout, la somme des heures professeurs passera de 110,5h à 116h ce qui correspond (en tenant compte des options supprimées) à la création de plus de 4000 postes.

OUI, la réforme du collège c'est la fin des options ségrégatives

Même si ce n'était pas leur vocation première, les options au collège sont devenues le moyen de constituer des classes de niveau et pré-orientation.

Certes, il sera toujours possible de mettre ensemble dans une même classe les « bons » ou les « mauvais » élèves. Mais au lieu de réserver à certains certaines options, les EPI permettront à tous de découvrir des approches qu'ils ne suivaient pas jusqu'alors.

Ainsi, l'enseignement du latin ou du grec pourra trouver sa place dans l'EPI « *Langue et Culture de l'Antiquité* » qui sera suivi par tous les élèves au cours de leur scolarité au collège et non plus uniquement par une petite minorité ayant choisi cette option.

Non aux classes de niveau

Des EPI suivis par tous

OUI, la réforme du collège c'est davantage d'implication des élèves

Valoriser toutes les formes d'intelligence

L'enseignement nécessite de s'adresser à toutes les formes d'intelligence.

Les EPI permettront de développer des réalisations et donc de mettre en œuvre des démarches de recherche, de manipulation, de coopération, de création... souvent difficile -voire impossible- en grand groupe dans une approche disciplinaire.

Varié les modes d'appropriation des contenus et le développement de compétences variées

Ainsi les élèves seront davantage participatifs et varieront leur mode d'appréhension des contenus tout en faisant appel à la mobilisation de davantage de compétences variées (recherche d'information, prise de parole, travail en groupe, dynamique de projet...)

Sans affaiblir le niveau des contenus, ceux-ci seront mobilisés et concrétisés favorisant l'implication de tous les élèves.

Ils soutiennent également la réforme du collège

➤ La FCPE Réforme du collège : en finir avec l'intox !
« La FCPE constate que la réforme du collège propose de véritables avancées tant dans l'équité face aux enseignements que dans les approches pédagogiques innovantes qu'elle propose de mettre en place. »
<http://www.fcpe.asso.fr/index.php/actualites/item/1417-reforme-du-college-en-finir-avec-l-intox>

➤ Les cahiers pédagogiques : La réforme du collège : oui, nous avons à y gagner !
« ...on nous propose de nous emparer davantage de marges de manœuvre, d'inventer de nouveaux dispositifs, de chercher ensemble à donner plus de sens aux apprentissages proposés aux élèves, d'abandonner la rigidité d'un fonctionnement trop bureaucratique au profit d'une organisation plus collective, plus mobilisatrice de tous les acteurs, plus stimulante. »
<http://www.cahiers-pedagogiques.com/La-reforme-du-college-oui-nous-avons-a-y-gagner>

➤ Philippe Meirieu « *Instituer* » le collège et lui donner une véritable identité : il est grand temps !
« ...le principe de consacrer une partie du temps scolaire à des activités interdisciplinaires me semble particulièrement important : cela permet, en effet, de référer les approches disciplinaires aux objets qui, tout à la fois, les réunissent et les spécifient. Car, contrairement à ce qu'une conception fâcheuse de l'interdisciplinarité laisse parfois entendre, les disciplines ne s'effacent pas quand on les met en œuvre sur un projet commun. Tout au contraire, le projet met en relief leur apport respectif et facilite leur appréhension réciproque... »

<http://www.cafepedagogique.net/LEXPRESSO/Pages/2015/03/20032015Article635624321668310240.aspx>

➤ Eric Charbonnier, chef de la division éducation de l'OCDE Une réforme qui s'attaque au décrochage scolaire en promouvant le suivi personnalisé des élèves...
« La priorité des priorités selon l'OCDE, c'est de mettre en place un système éducatif, notamment au collège, plus flexible pour s'adapter aux élèves. Il y a urgence à promouvoir un enseignement à la carte pour faire en sorte que les élèves qui ont du retard puissent le rattraper et ne plus se retrouver en situation d'échec.

Aujourd'hui, un enseignant s'adresse à une partie de sa classe et délaisse les élèves en difficulté. La réforme du gouvernement, avec la mise en place de nouveaux enseignements pratiques et interdisciplinaires (EPI), semble vouloir s'attaquer au problème ».

<http://www.profencampagne.com/2015/04/une-reforme-qui-s-attaque-au-decrochage-scolaire-en-promouvant-le-suivi-personnalise-des-eleves.html>

RÉFORME DU COLLÈGE

Nouvelle grille horaire au collège : quels changements ?

→ 26H DE COURS POUR TOUS LES ÉLÈVES, DE LA 6^{ème} À LA 3^{ème}

→ DES MOYENS SUPPLÉMENTAIRES POUR TRAVAILLER EN GROUPES RÉDUITS

6 ^{ème}		5 ^{ème}		4 ^{ème}		3 ^{ème}		Disciplines du tronc commun	Total actuel	Total réforme		+ heures profs
Cycle 3	2016	Cycle 4	2016	Cycle 4	2016	Cycle 4	2016			2015	2016	
4	4	3	3	3	3	3	3	EPS	13	13		+12
1	1	1	1	1	1	1	1	Arts Plastiques	4	4		
1	1	1	1	1	1	1	1	Éduc. musicale	4	4		
5	4,5	4	4,5	4	4,5	4,5	4	Français	17,5	17,5		
3	3	3	3	3	3	3,5	3,5	HG - EMC	12,5	12,5		
4	4	3	3	3	3	3	3	Langue vivante 1	13	13		
4	4	0	2,5	3	2,5	3	2,5	Langue vivante 2	6	7,5		
4	4,5	3,5	3,5	3,5	3,5	4	3,5	Mathématiques	15	15		
1,5	4*	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	SVT	6	6+		
1,5	4*	1,5	1,5	1,5	1,5	2	1,5	Technologie	6,5	6+		
0	4*	1,5	1,5	1,5	1,5	2	1,5	Sc. physiques	5	4,5+		
2	0	2	0	2	0	0	0	Heures élèves en complément	6	0		
27	26 (23+3 AP)	25	26 (22+4 AP+EPI)	28	26 (22+4 AP+EPI)	28,5	26 (22+4 AP+EPI)	Total heures élèves	108,5	104		
1	2,75	0,5	2,75	0,5	2,75	0	2,75	Marges-profs	2	11	12	
28	28,75	25,5	28,75	28,5	28,75	28,5	28,75	Total heures profs	110,5	115	116	



Si 16 classes (4 / niveau) : $12 \times 4 = 48$ h de marges profs pour travailler en groupes réduits. 3h/classe en 2017.

Le passage de 110,5 à 116h correspond à + de 4.000 postes. Ce calcul prend en compte les options qui ont disparu.

AP + EPI forment les enseignements complémentaires, intégrés aux disciplines. Dans le cycle 4, 2h d'EPI au minimum sur les 4h.

* Selon la répartition adoptée en 6^{ème}, le total en sciences et techno varie, 17,5 h sont à distribuer (=2015)

⊙ Disciplines privilégiées pour le travail en groupe réduit : EMC, sciences, technologie, Langues vivantes

AP : Accompagnement personnalisé + EPI : Enseignement Pratique Interdisciplinaire

<http://www.se-unsa.org/>



RÉFORME DU COLLÈGE

Les marges-profs : plus de moyens pour travailler mieux

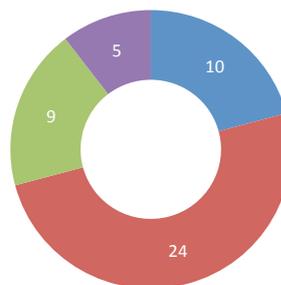
Avec la réforme, chaque classe bénéficiera de 3h de marges-profs. Dans un collège de 16 classes (4/niveau), cela correspond à un total de 48h. **Loin de mettre en concurrence les disciplines**, ces ressources nouvelles permettront à tous les élèves, et aux enseignants, de pouvoir **mieux travailler en classe**. [Comment peuvent être utilisées ces marges-profs ?](#)

Aujourd'hui, 8H pour travailler en groupes réduits



- SVT 6ème
- Techno 6ème
- non affecté 5ème
- non affecté 4ème

Avec la réforme, 48H pour travailler en groupes réduits



- Acc. Personnalisé
- EPI
- Groupes disciplinaires
- Latin

Source : comparaison des textes réglementaires

DANS UN COLLÈGE DE 16 CLASSES

Les équipes pédagogiques ont décidé de répartir les groupes à effectifs réduits pour :

- Développer des **groupes disciplinaires** en Maths/Français, et en sciences/techno dans une moindre mesure. Ces heures sont de l'accompagnement disciplinaire.
- Doter principalement les **EPI pour de la co-animation ou du travail en groupes réduits**, notamment les sciences/techno pour les expérimentations, les disciplines artistiques et les Langues Vivantes.
- Construire un **accompagnement personnalisé** en groupe réduit, plus important en 6^{ème} que dans les autres niveaux (avec les profs principaux de 6^{ème}).
- 5 heures sont automatiquement attribuées pour l'enseignement de complément LCA

<http://www.se-unsa.org/>



Un syndicat pour moi!

Adhérer c'est être
plus forts ensemble



La **fédération UNSA**
des **métiers de l'Éducation**
de la **Recherche** et de la **Culture**

<http://contact.unsa-education.com/contact.php>



Plus forts ensemble!

